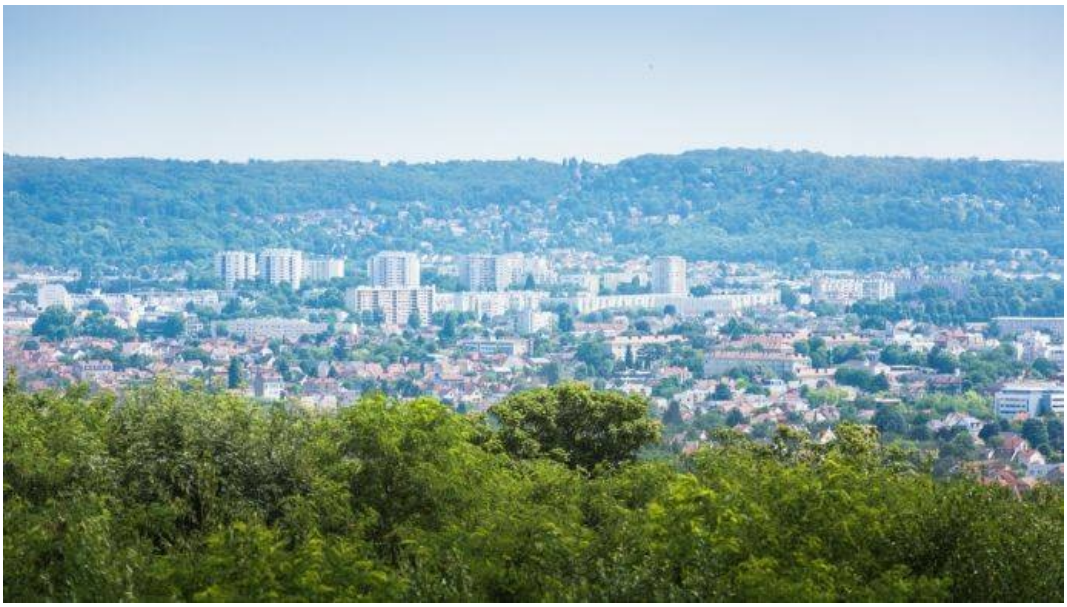
Val Parisis, un territoire engagé pour la transition écologique



Le Programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)

Ce dispositif, proposé par l'Agence de la transition écologique (ADEME) aux collectivités, offre un accompagnement complet sur les démarches en matière de transition écologique, de lutte contre de le réchauffement climatique et de préservation des ressources. Ce référentiel, permet d'élaborer une stratégie globale d'amélioration continue pour agir et progresser au niveau local.

Cet outil, qui s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration est également un appui pour renforcer le projet territorial de la collectivité en s'inscrivant dans les politiques et stratégies publiques déjà instaurées sur le territoire, notamment par le biais de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Un programme, 2 labels

Ce programme est composé de deux labels complémentaires, le label CLIMAT AIR ENERGIE (CAE) et le label Economie Circulaire (ECi)

Le label CLIMAT AIR ENERGIE est décomposé en 6 axes :

- Planification territoriale :
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement en énergie, eau, déchets, assainissement
- Mobilités
- Organisation interne
- Communication et coopération

Le label Economie Circulaire est décomposé en 5 axes :

- Définition d'une stratégie globale de la politique ECi et inscription dans le territoire
- Améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets
- Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
- Outils financiers du changement de comportement
- Coopération et engagement

Val Parisis, a fait le choix de s'inscrire, depuis le 1er janvier 2023, dans ces deux volets complémentaires et évolutifs qui tiennent compte du contexte, des évolutions règlementaires mais aussi des connaissances techniques et des avancées thématiques liées aux enjeux climatiques.

L'objectif d'un tel engagement est de :

- Viser la sobriété énergétique et environnementale
- Améliorer le cadre de vie et la santé de la population
- Assurer et préserver nos approvisionnements en ressources et en énergie
- Renforcer la résilience face au changement climatique
- Rendre le territoire attractif et durable

Les bénéfices d’une telle démarche :

- une démarche d’amélioration sur quatre ans minimum.
- l’appui des conseillers CAE contribuant à la réalisation de l’état des lieux, les aides à la conception du programme d’actions, etc.
- un dispositif financier pour soutenir le territoire dans sa transition écologique : jusqu’à 350 000 € divisé en part fixe et en part variable selon la réalisation des objectifs.
- un accompagnement quel que soit le niveau de maturité du territoire.
- deux référentiels : pour bénéficier d’un cadre méthodologique.
- un outil de priorisation des actions du territoire et aucune solution imposée.
- une labellisation « territoire engagé » qui valorise cet engagement.

Pour répondre à ces objectifs, certaines étapes sont indispensables au bon déroulement de cette démarche :

- La conduite d’un état des lieux des actions menées en matière de transition écologique
- L’attribution d’une note, mesurée par des critères, matérialisée par des étoiles représentant des niveaux de progression par rapport au potentiel de la collectivité
- L’élaboration d’un programme d’actions concrètes sur 3 ans
- La tenue d’un audit effectué par un auditeur référencé par l’ADEME pour contrôle, ajustement de l’évaluation et validation du score appliqué
- La mise en œuvre des actions et l’atteinte des objectifs fixés à l’issue de l’audit initial

Une première étoile marquant son engagement pour Val Parisis, décrochons les suivantes ensemble !



Infos pratiques